



Vehicule incendié par un véhicule voisin

Par **fleurble**, le **11/01/2013** à **17:48**

Bjr, rnMa fille avait une assurance au tier sans incendie pour sa voiture. rnSur le parking de son immeuble une autre voiture assurée tout risque à brûlé et détruit la voiture de ma fille.rnSon assurance ne veut pas rembourser le prix de la voiture sous prétexte qu'elle n'était pas assuré incendie et elle à dû payer elle même le remorquage de l'épave. rnEst ce normal ? car aujourd'hui elle se retrouve sans véhicule alors que ça n'est pas elle la responsable de cet incendie.rnMerci de votre réponse car elle ne sait plus vers qui se tourner.

Par **Lag0**, le **11/01/2013** à **17:51**

Bonjour,rnOui, c'est normal que, de prime abord, l'assurance de votre fille ne la rembourse pas.rnCe sera à l'assureur du véhicule qui a brulé de dédommager votre fille, après qu'un recours de son assurance ait abouti.